

Contre-rendu des échanges - Comité d'usagers de la Roche-Guyon

Présentation du document d'aménagement forestier

15/01/2024

PNR du Vexin français : Pourquoi l'enjeu écologique n'a-t-il pas été défini avec un niveau fort, seulement un niveau reconnu, alors que des espèces d'intérêt patrimonial sont présentes, notamment la Barbastelle d'Europe ?

- ONF : Les documents d'aménagement sont encadrés par des directives régionales voir nationales, les schémas régionaux d'aménagement notamment. Chaque niveau d'enjeu est défini par un certain nombre de critères à valider. La forêt de la Roche-Guyon ne répondait pas aux critères nécessaires pour passer au niveau d'enjeu fort. Néanmoins, le niveau reconnu témoigne d'une belle richesse de la forêt. Enfin, il ne faut pas comparer les niveaux d'enjeu les uns par rapport aux autres qui sont définis par des critères différents.
- IDF Nature : l'état des lieux et la définition de ces niveaux d'enjeu est une chose. En tant que propriétaire, nous avons également la possibilité de nous engager sur un programme d'action au niveau que l'on souhaite. Plusieurs mesures sont déjà prises dans le cadre du document d'aménagement que nous complétons par d'autres mesures notamment liées à la certification FSC® de la forêt : des suivis et des actions spécifiques ont dans ce cadre été définis pour des enjeux écologiques ou sociaux à valeur de conservation élevée, la Barbastelle d'Europe en fait partie.

LPO : Pouvez-vous préciser en quoi consiste le programme d'action pour l'enjeu social ? La définition de cet enjeu est un peu floue.

- ONF : La forêt d'une manière générale a une fonction sociale pour l'accueil du public et sa valeur paysagère. L'enjeu social est défini par la capacité d'accueil de la forêt et sa qualité : sites classés ou inscrits, espaces de promenades, équipements, points de vue ...
- IDF Nature : Le programme d'action qui en découle se traduit dans certains cas par des schémas d'accueil qui permettent de définir à l'échelle de la forêt les aménagements propices à l'accueil du public et s'assurer de leur cohérence. Pour la forêt de la Roche-Guyon, ce genre de schéma n'a pas été défini car jugé non nécessaire. Le programme d'action est réduit à des actions courantes que nous mettons déjà en œuvre : entretien sur l'arboretum et les aires d'accueil, des tournées de propreté, pose de mobiliers lorsque nécessaire.

LPO : Se réjouit de la prise en compte de la présence des pics dans l'aménagement et de leur préservation.

- ONF : La gestion forestière est tout à fait compatible avec la présence d'espèces comme les pics par la conservation d'arbres porteurs d'habitats, de gros bois ou encore par la désignation d'îlots de vieux bois fonctionnels.

Mairie de la Roche-Guyon : À la suite des récentes coupes, les usagers se plaignent de ne pas savoir à qui est vendu le bois, qui l'exploite, est-ce une coupe légale, comment cela est encadré... quelles mesures peuvent être prises pour mieux les informer ?

- IDF Nature : Comme présenté plus tôt, un nouveau dispositif de suivi a été déployé en interne à l'Agence, duquel découle une procédure de communication vers les partenaires et les usagers. Cela se traduit par des courriers aux élus locaux expliquant la gestion forestière menée par IDF Nature, des articles grand public précisant les travaux et coupes en cours, et des panneaux de communications sur site avec QR Code renvoyant aux articles.

Cette procédure a été mise en place courant été 2022 et a commencé à être déployée en 2023 à l'échelle régionale. Les techniciens référents de la forêt de la Roche-Guyon, aussi bien à IDF Nature et à l'ONF ont récemment changé. Tout ceci peut expliquer que les dernières coupes n'ont pas suffisamment été accompagnées en termes de communications aux usagers.

Pour rappel, IDF Nature ne choisit pas les acheteurs des coupes puisqu'elles passent par une mise à concurrence, via l'ONF. De plus, les acheteurs ont un délai de 2 ans maximum après la vente pour exploiter les bois, ce qui est une réelle difficulté pour suivre les dates de réalisation des interventions.

FICIF : Souligne les avantages des coupes en irrégulier qui passent mieux auprès du grand public que les coupes à blanc.

- ONF : Trois éléments motivent la sensibilité des coupes : les coupes rases d'ampleur, les volumes de bois importants et les dégâts temporaires.

PNR du Vexin français : Le Parc souhaiterait disposer des emplacements des arbres habitats dans la mesure où une étude sur les chiroptères sera bientôt lancée.

- IDF Nature : Nous reviendrons vers vous quant à la possible diffusion de cette donnée. Nous avons été tenus au courant par nos collègues de la Mission environnement avec qui vous êtes en échange et sommes également intéressés par cette étude.

PNR du Vexin français : Qu'en est-il des études archéologiques prévues dans l'aménagement ?

- IDF Nature : Pour le moment, les études n'ont pas encore été réalisées mais c'est toujours notre souhait. En attendant ces études, il a été décidé d'éviter les zones archéologiques potentielles notamment lors des coupes. Cas d'un exemple récent.
- PNR du Vexin : Peut aussi être accompagnant et en tout cas intéressé pour avoir les informations.

SDIS : Y a-t-il des points d'eau en forêt en lien avec la lutte contre les incendies et les PRSF sont-ils identifiables sur le terrain ?

- IDF Nature : Il n'y a pas de point d'eau pour installer des pompes pour de la lutte contre des incendies. Une réflexion globale est en cours sur le sujet de la prévention et lutte contre les feux de forêt et cette question des points d'eau en fait partie. Pour ce qui concerne les PRSF, ils ne sont aujourd'hui pas matérialisés. C'est également un sujet que nous devons prendre en main.
- ONF : Sur certains secteurs, les PRSF sont positionnés dans des zones sans accès au réseau.